

Matière: 'Houmach - **Rubrique:** Sefer Bemidbar - **Paracha:** Pin'has, Ch. 28 v.16-25

Thème: La fête de Pessa'h - **Auteur:** Rav Yossef Attoun

Titre: Sainteté du temps, sainteté du peuple



Introduction



Notes de
l'enseignant

Notre texte est inséré dans le chapitre récapitulatif des sacrifices qui jalonnent l'année hébraïque. Après les sacrifices quotidiens, ceux du chabat, puis ceux de Roch-'Hodech, viennent ceux des jours de fête – à commencer par Pessa'h.

Ce texte est extrêmement symétrique à celui de la parachat Emor, du livre de Vayikra. Deux énumérations exhaustives des fêtes du calendrier figurent, en effet, dans le 'houmach: au chapitre 23 du Lévitique, c'est la première fois que nous rencontrons cette liste des "temps consacrés" (זמנים מקודשים), et nous aurons l'occasion dans cette étude d'établir des rapprochements entre ces deux passages semblables. Notons pourtant que, si dans Emor, l'accent est mis sur la sainteté du temps, dans notre paracha de Pin'has, elle concerne plutôt les sacrifices occasionnés par cette sainteté festive.

Quoi qu'il en soit, notre passage fournit l'occasion d'approfondir certaines données fondamentales liées à cette notion difficile qu'est la sainteté du temps, et leurs implications dans le devenir historique du peuple juif.



Le texte étudié

במדבר כ"ח ט"ז-כ"ה

^{טז} וּבַחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן, בְּאַרְבַּעַת עָשָׂר יוֹם--לַחֹדֶשׁ: פָּסַח לֵה' ^{יז} וּבַחֲמִשָּׁה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ הַזֶּה, חֹג: שִׁבְעַת יָמִים, מִצּוֹת יֹאכֵל ^{יח} בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן, מִקְרָא-קֹדֶשׁ: כָּל-מְלֹאכֶת עֲבֹדָה, לֹא תַעֲשׂוּ ^{יט} וְהִקְרַבְתֶּם אִשָּׁה עֹלָה לֵה', פָּרִים בְּנֵי-בָקָר שְׁנַיִם וְאֵיל אֶחָד; וְשִׁבְעָה כִבְשִׂים בְּנֵי שָׁנָה, תְּמִימִם יִהְיוּ לָכֶם ^כ וּמִנְחָתָם--סֶלֶת, בָּלוּלָה בְשֶׁמֶן: שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרִינִים לִפָּר, וּשְׁנַיִ עֶשְׂרִינִים לְאֵיל--תַּעֲשׂוּ ^{כא} עֶשְׂרוֹן עֶשְׂרוֹן, תַּעֲשֶׂה, לִכְבֹּשׂ, הָאֶחָד--לְשִׁבְעַת, הַכִּבְשִׂים ^{כב} וְשַׁעִיר חַטָּאת, אֶחָד, לִכְפֹּר, עֲלֵיכֶם ^{כג} מִלִּבְדַּ עֹלֹת הַבָּקָר, אֲשֶׁר לְעֹלֹת הַתְּמִיד--תַּעֲשׂוּ, אֶת-אֵלֶּה ^{כד} כְּאֵלֶּה תַּעֲשׂוּ לַיּוֹם, שִׁבְעַת יָמִים--לֶחֶם אִשָּׁה רֵיח-נִיחֹחַ, לֵה'; עַל-עוֹלֹת הַתְּמִיד יַעֲשֶׂה, וְנִסְכּוֹ ^{כה} וּבַיּוֹם, הַשְּׁבִיעִי--מִקְרָא-קֹדֶשׁ, יִהְיֶה לָכֶם: כָּל-מְלֹאכֶת עֲבֹדָה, לֹא תַעֲשׂוּ.

Bemidbar 28, 16-25

¹⁶ Au premier mois, le quatorzième jour de ce mois, la pâque sera offerte à l'Éternel. ¹⁷ Et le quinzième jour du même mois, c'est fête: durant sept jours on mangera des azymes. ¹⁸ Au premier jour, convocation sainte: vous ne ferez aucune œuvre servile. ¹⁹ Et vous offrirez en sacrifice, comme holocauste à l'Éternel, deux jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux âgés d'un an, que vous choisirez sans défaut. ²⁰ Pour leur oblation, de la fleur de farine pétrie à l'huile; vous en offrirez trois dixièmes par taureau, deux dixièmes pour le bélier. ²¹ Et tu en offriras un dixième respectivement pour chacun des sept agneaux. ²² De plus, un bouc expiatoire, pour obtenir votre pardon. ²³ C'est indépendamment de l'holocauste du matin, dû comme holocauste perpétuel, que vous ferez ces offrandes. ²⁴ Vous ferez les pareilles journellement pendant sept jours, comme aliment de combustion qui sera en odeur agréable à l'Éternel; cela aura lieu en sus de l'holocauste perpétuel et de sa libation. ²⁵ Et le septième jour, il y aura pour vous convocation sainte: vous ne ferez aucune œuvre servile.



L'hébreu dans le texte

v. 17: **יֹאכֵל**; מִצּוֹת יֹאכֵל; *on mangera des azymes.*

C'est le passif (נפעל) du verbe **אכל** = *manger*. Car, s'il s'agissait (comme le suggère, par erreur, la traduction du Rabbinat) de la forme transitive, on aurait du trouver *yo'hal*, et non *yéa'hel*...

Il faudra donc comprendre ici "les azymes seront mangés"!

Cela, bien que dans le verset parallèle de la paracha Emor, il est écrit, à la forme transitive:

[Pentateuque](#)
[Nombres](#) ch.
[28, v. 16-25, \(Pin'has](#)
[- פנחס\)](#)

תאכלו מצות = durant sept jours vous mangerez des azymes.

Certains (d'après une version du Sifri) expliquent cette différence par l'accent mis ici sur la composition de la matsa (toute céréale pouvant devenir h'amets) elle-même (objet de l'action), tandis que le verset de Vayikra insiste sur le commandement qui incombe à l'homme (sujet de l'action).

D'autres voient dans notre verset l'obligation, pour celui qui veut "manger du pain" durant les sept jours de Pessa'h, de ne consommer que de la matsa, et non du pain levé. Mais le verset conjuguant le verbe "manger" sous la forme active, indique que la mitsva, donnée à Israël à Pessa'h, ne concerne que le premier soir – et que l'on est libre de décider de ne pas manger de "pain" tout le reste de la fête...

v. 19: **אֶשֶׁה**; Et vous offrirez en sacrifice. v. 24: **לֶחֶם אֶשֶׁה**; comme aliment de combustion.

Le terme **אֶשֶׁה** - dont l'étymologie est, à l'évidence le mot **אש** = feu – désigne un sacrifice consumé par le feu.

Quant au terme **לֶחֶם** = pain, nourriture, qui lui est associé au verset 24, il est plus problématique, dans ce contexte. R. Meir Simha de Dvinsk écrivait, à ce propos, dans son *Meche'h Ho'hma* (au début de notre chapitre, v.2): "De même que le pain alimente le cœur de l'homme, en fusionnant son âme et son corps – ainsi, les sacrifices rattachent la Présence divine et sa Gloire, à son peuple Israël; et c'est pourquoi ils sont appelés leh'em..."¹

On trouvera, à ce sujet, un long et rigoureux développement sur cette expression-clé pour la compréhension du thème des sacrifices, dans *La Voix de la Tora* du Grand Rabbin Munk sur *Vayikra* I, 9 (en particulier, la référence essentielle au livre du *Kouzari* de Rabbi Yehouda HaLévi - II, 26).

v. 20: **שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרִים לֶפֶד**; trois dixièmes par taureau.

La racine est, bien sûr, **עשר** = dix – mais le suffixe "on" vient indiquer, en langue hébraïque, une notion de rétrécissement...Ici, cela désigne la fraction, à savoir, *un dixième*. Il s'agit, en fait du dixième de l'*épha* (mesure de volume des solides, équivalente à 2.5 ou 4.3 litres), aussi appelé *'omer* – comme le dit explicitement le verset 36 du chapitre 16 de *l'Exode* (cf. Rachi sur ce verset).



Analyse structurelle

Partie 1: Verset 16 / Le sacrifice du 14 Nissan.

Partie 2: Verset 17 / La mitsva de la matsa.

Partie 3: Verset 18 / Premier jour – fête.

Partie 4: Versets 19 - 24 / Les sacrifices des sept jours.

Partie 5: Verset 25 / Dernier jour – fête.

¹ Lé'hem peut aussi signifier nourriture en général ou repas voir Gen.31,54 et Juges 13, 16. Haketav vehakabala signale que la viande est aussi appelée Lé'hem: cf Sophonie 1, Osée 9. Be'hor Chor dit que le sacrifice est appelé pain parce qu'il est tadir, fréquent, comme le pain quotidien.



Analyse thématique

LE PREMIER MOIS DE L'ANNEE

"Au premier mois..." – Tous les commentateurs s'accordent sur la nature de ce mois, appelé *premier*. Ainsi, Rachi explicitait déjà, lors de la Sortie d'Egypte (*Chemot* 12, 2):

רש"י שמות י"ב ב'

ואין מקרא יוצא מידי פשוטו - על חדש ניסן אמר לו זה יהיה ראש לסדר מנין החדשים שיהא אייר קרוי שני סיון שלישי:

Rachi

. . . pourtant, aucun verset ne peut être détaché de son sens littéral – c'est donc à propos du mois de Nissan qu'il lui a dit: celui-ci sera à la tête du compte des mois, en sorte que Iyar sera nommé deuxième, Sivan troisième, etc.

Et, sur ce même verset, R. Ovadia Sforno précisait la signification de la formule *pour vous*, et en même temps, le lien étroit avec la dimension de Rédemption:

ספורנו שמות י"ב ב'

(ב) החדש הזה לכם ראש חדשים. מכאן ואילך יהיו החדשים שלכם, לעשות בהם כרצונכם, אבל בימי השעבוד לא היו ימיכם שלכם, אבל היו לעבודת אחרים ורצונם, לפיכך ראשון הוא לכם לחדשי השנה. כי בו התחיל מציאותכם הבחירי:

Sforno

"Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois" – Car, dorénavant, les mois seront vôtres, pour en faire ce que bon vous semblera; tandis qu'auparavant, pendant l'esclavage, le temps ne vous appartenait pas, puisqu'il était consacré à satisfaire une volonté étrangère, et à sa corvée. Mais il est maintenant devenu le début des mois de l'année, puisqu'il inaugure l'ère de votre liberté de choix. . .

Nissan est ainsi le premier mois d'un temps "qui nous appartient", pour y exercer notre liberté authentique et fonder notre responsabilité morale (on consultera à ce sujet notre développement sur [La première mitsva](#), et particulièrement, le paragraphe intitulé "Le temps et nous").

Mais cela peut-il expliquer la curieuse constatation de l'absence de mots, en hébreu biblique, pour désigner les différents mois de l'année? Car s'il existe effectivement des noms tels Nissan, Iyar, etc... - ce sont des noms chaldéens, originaires de l'exil de

Rachi

Rabbi Chelomo Ben Yits'haq,
Né à Troyes en 1040, mort à Troyes en 1105.

Le plus éminent commentateur de la Tora et du Talmud. Chef et modèle de l'École française (10ème au 14ème siècle). Il suit le plus généralement le sens littéral, mais cite souvent le Midrach.

Obadia Sforno

Né à Casena (Italie) en 1470, mort à Bologne en 1550, l'un des plus grands maîtres du judaïsme dans l'Italie de la Renaissance. Il suit le sens littéral.

Babylonie! Au même verset, Rabbeinou Behayé intervient sur ce point, et définit clairement:

רבנו בחיי שמות י"ב ב'

ואמר החודש הזה הוא חודש ניסן, וקראו הכתוב ראשון הוא שאמר ראשון הוא לכם, וכן כתוב (להלן פסוק יח) בראשון בארבעה עשר. ומפני שתשרי ראש השנה לשנים על כן יאמר הכתוב בכאן ראשון הוא לכם כלומר אינו ראש השנה לשנים אלא לכם כלומר לגאולתכם, ועל כן יקרא הכתוב לחודש תשרי שביעי, בחודש השביעי באחד לחודש (במדבר כט, א), והכוונה שביעי לחודש ניסן כדי שיזכר הנס על גאולת מצרים. ולכך לא מצינו בלשון הקודש שמות מיוחדים לחודשי השנה אבל יאמר הכתוב בחודש השני בחודש השלישי בחודש השביעי וכן עד תשלום חודשי השנה כדי להיות בזה זכרון לגאולת מצרים שבניסן:

Rabbeinou Behayé

Il est dit "ce mois-ci", pour désigner le mois de Nissan; et le verset le nomme premier, comme il est écrit "il sera pour vous premier, etc...", et encore "au premier (mois), le quatorzième jour"...

Car, du fait que Tichri soit le premier des mois de l'année, le verset s'exprime ici selon la formule "il sera pour vous premier" – comme pour dire qu'il ne sera pas le premier des mois pour l'année, mais bien pour vous, c'est-à-dire en référence à votre Délivrance...

Et c'est pourquoi nous trouverons que le mois de Tichri est appelé septième, comme "Au septième mois, le premier du mois..." – à savoir, le septième à partir de Nissan, afin de rappeler le souvenir de la Délivrance d'Egypte. Et c'est la raison pour laquelle nous ne connaissons pas, dans la langue hébraïque, de mots pour désigner les mois du calendrier: les versets parlent, en effet, du deuxième ou du troisième, ou encore du septième mois, et ainsi de suite, jusqu'à la fin de l'année – afin d'établir le souvenir de la Délivrance d'Egypte, qui fut en Nissan.

Le souvenir de la Sortie d'Egypte est aussi la commémoration de la naissance de notre Peuple. Car, selon plusieurs *midrachim*, c'est dans le "creuset" de la civilisation égyptienne que se constitue l'identité nationale d'Israël, sur la trame héritée des Pères fondateurs; et c'est à cela, d'après Rachi, que font allusion les différents sacrifices de la fête de Pessa'h, explicités dans notre verset 19:

רש"י במדבר כ"ח י"ט

פרים - כנגד אברהם שנא' (בראשית יח) ואל הבקר רץ אברהם:
 אילים - כנגד אילו של יצחק:
 כבשים - כנגד יעקב (בראשית ל) והכשבים הפריד יעקב.
 ביסודו של רבי משה הדרשן ראיתי זאת:

Rachi

De taureaux issus de gros bétail - En commémoration d'Avraham, à propos de qui il est écrit: "Et vers le troupeau courut Avraham..." (*Beréchit*, 18, 7).

Un bélier - En commémoration du bélier de Yits'haq ["et l'offrit en holocauste à la place de son fils"; *Ber*. 22, 13].

Des agneaux - En commémoration de Yaakov, à propos de qui il est écrit: "Et les agneaux, Yaakov sépara..." (*Beréchit*, 30, 40). J'ai trouvé cela dans le livre de Rabi Mochè Hadarchan.

Catégories de sainteté: Israël comme	Peuple	Tora (<i>temps</i>)	Terre (<i>espace</i>)
Fêtes de pèlerinage	Pessa'h	Chavouot	Soucot

Comme on le sait, cette identité humaine unique, sera choisie par le Créateur pour recevoir sa Tora, et la réaliser dans un espace consacré: c'est ce Projet, et dans cet ordre, que commémorent et réactualisent chaque année, les trois fêtes de pèlerinage, comme suit:

Rappelons enfin le commandement supplémentaire, concernant la constitution du calendrier hébraïque - **שָׁמֹר, אֶת-חֹדֶשׁ הָאֲבִיב, וְעָשִׂיתָ פֶסַח, לַה' אֱלֹהֶיךָ.** = *Prends garde au mois du printemps, pour célébrer la Pâque en l'honneur de l'Éternel, ton Dieu* (Devarim 16, 1).

Cela signifie qu'il faut concilier, dans le calendrier, le cycle des mois lunaires, avec celui des saisons de l'année – c'est-à-dire le cycle lié à la révolution de la terre autour du soleil... Cette mitsva nous enseigne, avant tout, que *le premier mois* de Nissan devra demeurer dans notre mémoire collective, comme "le printemps" bourgeonnant de notre histoire, tandis que la période d'exil ressemble à une longue hibernation, gelant les forces vives de la nation.

LES TEMPS CONSACRES

Les temps particuliers, ou consacrés, que les versets 18 et 25 appellent **מִקְרָא-קֹדֶשׁ** = *convocation sainte*, sont de deux genres différents: **le chabat**, d'une part – que nous connaissons bien du kidouch de vendredi soir, comme "l'origine des convocations saintes" (תחילה למקראי קודש) – et les fêtes, *mo'adim*, dont il est nécessaire de préciser le degré de sainteté. Ces deux genres d'événements du calendrier ont pourtant beaucoup en commun; par exemple, écrit le Hezkouni, au verset 18:

חזקוני במדבר כ"ח י"ח

מקרא קודש - לשון מקרה כתרגומו קרי מערעי במאכל
ובמשתה ובכסות נקיה.

'Hezkouni

Convocation sainte – ce terme signifie "événement", comme le traduit le Targoum; c'est-à-dire, qu'on devra marquer cette occasion par le fait de manger, de boire, et de se vêtir proprement...

Hezkouni

R. Hizkya ben Manoa'h, vivait en France au XIII^e siècle et est l'auteur d'un commentaire classique sur la Tora

Comme pour expliquer l'expression *mikraei kodech*, le verset 18 ajoute:

כָּל-מְלָאכָת עֲבֹדָה, לֹא תַעֲשׂוּ = *vous ne ferez aucune œuvre servile*; et la question surgit d'elle-même: et une œuvre qui ne serait pas servile, est-elle permise? Et, d'ailleurs, qu'est-ce exactement qu'une "œuvre servile"? Rabenou Behayé répond à ces questions, tout en établissant la distinction entre les deux catégories de temps consacrés:

רבנו בחיי במדבר כ"ח ט"ז

(טז) ואמר כל מלאכת עבודה ולא אמר כל מלאכה כמו בשבת,
לפי שיום טוב הותר באוכל נפש וכשהזכיר במקום אחר (שמות
יב, טז) כל מלאכה לא יעשה בהם הוצרך לפרש אך אשר יאכל
לכל נפש:

Rabbeinou Behayé

C'est pourquoi il est écrit "vous ne ferez aucune œuvre servile", et non "vous ne ferez aucun travail" comme pour chabat – car, les jours de fête, il est permis de cuisiner pour préparer la nourriture.

Et c'est encore la raison pour laquelle, lorsque le verset de *Chemot* (12, 16) dit: "Aucun travail ne pourra être fait ces jours-là", il se doit d'ajouter: "toutefois, ce qui sert à la nourriture de chacun, etc...".

En effet, il est écrit dans la parachat Bô, à propos justement du premier et du dernier jour de Pessa'h:

כָּל-מְלָאכָה, לֹא-יַעֲשֶׂה בָהֶם--אֶךְ אֲשֶׁר יֵאָכֵל לְכָל-נַפְשׁ, הוּא לְבַדּוֹ
יַעֲשֶׂה לָכֶם.

Aucun travail ne pourra être fait ces jours-là; toutefois, ce qui sert à la nourriture de chacun, cela seul vous pourrez le faire.

Exode 12, 16

Telle est donc la différence fondamentale entre les interdits de chabat et ceux de yom-tov – tout ce qui est nécessaire, le jour même, à la préparation des aliments est autorisé les jours de fête. Et Yom Kipour? Le Hezkouni écrivait encore, sur le verset qui nous occupe:

חזקוני במדבר כ"ח י"ח

כל מלאכת עבודה - מלאכה של עבודה אסורה. וכל מלאכת אוכל נפש מותרת לכך כתיב כאן כל מלאכת עבודה לא תעשו אבל בשבת ויום הכפורים שאסורים בכל מלאכה כתיב כל מלאכה לא תעשו.

'Hezkouni

Aucune œuvre servile – Toute œuvre servile est interdite, mais toute activité destinée à la préparation de nourriture est autorisée. C'est pourquoi il est écrit ici aucune œuvre servile, tandis qu'à propos de chabat et de Kipour, il est dit aucun travail, car toute activité est interdite.

Les versets auxquels il fait allusion révèlent une autre similitude entre Chabat et Kippour:

ספר ויקרא כ"ג ג'

(ג) שֵׁשֶׁת יָמִים תַּעֲשֶׂה מְלָאכָה וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי שַׁבַּת שַׁבְּתוֹן
מִקְרָא קֹדֶשׁ כָּל מְלָאכָה לֹא תַעֲשׂוּ שַׁבַּת הוּא לָהּ בְּכָל
מוֹשְׁבֵיכֶם:

...Pendant six jours on se livrera au travail, mais le septième jour il y aura repos, repos solennel pour une sainte convocation: vous ne ferez aucun travail. Ce sera le Sabbat de l'Éternel, dans toutes vos habitations.

Lévitique 23, 3

ספר ויקרא כ"ג

(כו) וַיְדַבֵּר יְדֹד אֶל מֹשֶׁה לֵאמֹר:

(כז) אַךְ בְּעֶשְׂרֵי לַחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי הַזֶּה יוֹם הַכִּפּוּרִים הוּא מִקְרָא קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם

[...]

(לא) כָּל מְלָאכָה לֹא תַעֲשׂוּ חֻקַּת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם בְּכָל מִשְׁבְּתֵיכֶם:

(לב) שַׁבַּת שַׁבְּתוֹן הוּא לָכֶם וְעִנִּיתֶם אֶת נַפְשֹׁתֵיכֶם בַּתְּשׁוּעָה לַחֹדֶשׁ בְּעָרֵב מְעָרֵב עַד עָרֵב תִּשְׁבְּתוּ שַׁבְּתֹכֶם:

26 L'Éternel parla à moïse en ces termes: 27 "Mais au dixième jour de ce septième mois, qui est le jour des Expiations, il y aura pour vous convocation sainte [...]

31 Ne faites donc aucune sorte de travail: loi perpétuelle pour vos générations, dans toutes vos demeures. 32 Ce jour est pour vous un chômage absolu, où vous mortifierez vos personnes; dès le neuf du mois au soir, depuis un soir jusqu'à l'autre, vous observerez votre chômage."

Chabat Chabaton! Un Chabat au carré! Un chômage absolu ! – par opposition au chômage des jours de fête; et cela nous permettra de comprendre que ce n'est pas seulement parce que Yom Kippour est jour de jeûne, que la préparation des aliments y est interdite (contrairement aux autres mo'adim!), mais bien parce que **Kippour est le chabat des fêtes.**

Effectivement, si l'on fait le décompte des journées chômées du calendrier des fêtes, donné par la Tora (et réalisé globalement en Erets-Israël), on trouve: 2 pour Pessa'h, 1 pour Chavouot, 1 pour Roch-HaChana, 2 pour Souccot – en tout, 6 jours; et le septième, le *Chabat des fêtes*, est Yom Kippour.

Mais c'est bien le *Meche'h Ho'hma*, de R. Meir Simha de Dvinsk, qui nous aide à comprendre le pourquoi de cette distinction. Dans son commentaire sur le livre de *Devarim* (5, 15), il note, en effet:

משך חכמה דברים ה' ט"ו

ומפני זה הותרה ביום טוב מלאכת אוכל נפש מישראל, משום שישראל מקודשים מהשי"ת, והימים טובים מקודשים מישראל, שמציאותם תלוי במציאות האומה, לכן הותרו לישראל המקדשים אותם, ואוכל נפש מישראל גדול מקדושתם, משא"כ שבת הוא מקודש מהשם בעצמו, כמו ישראל, לכן גם אוכל נפש אסור. וזה ישר

Meche'h Ho'hma

Voilà donc la raison de l'autorisation de cuisiner le jour de yom-tov: c'est parce que le peuple d'Israël fut sanctifié par l'Eternel; et que les jours de fête sont sanctifiés par eux – en sorte que leur réalité propre dépend de l'existence d'Israël. Par conséquent, cette permission leur fut consentie, puisque ce sont eux qui les sanctifient, et que leur nourriture à eux se trouve à un niveau de sainteté plus élevé...Mais ce n'est pas le cas pour le chabat, dont la sainteté provient de Dieu lui-même - comme celle du peuple d'Israël - et il y est donc interdit de préparer la nourriture. Et cette analyse est juste...

Si l'auteur a tenu à souligner la justesse de cette explication, il nous faut essayer d'en approfondir la vérité, et la nature des relations entre le peuple hébreu, et le temps hébraïque.

ISRAËL, QUI SANCTIFIE LE TEMPS

Rappelons que le mot *mo'éd*, *mo'adim*, provient de la racine **וּעַד**, qui désigne un comité, un groupe de personnes qui ont rendez-vous au même endroit, au même moment. Ainsi le **מוֹעֵד** est, au sens propre, un temps de rendez-vous! Et qui fixe le rendez-vous?

Ce midrach le dit clairement:

מדרש תהילים מזמור ד

א"ר הושעיה, אי זה אומה שמעכבת על אלהיה כאומה זו. כיצד, בשעה שזקנים יושבים לעבר שנה הקב"ה מסכים על ידיהם. ועליהם אמר דוד, (תהלים נז, ג) אקרא לאלהים עליון לאל גומר עלי. יתברך שמו של הקב"ה שהוא משלים וגומר עם ישראל מה שהם עושים. מלך בשר ודם גוזר גזירה ואם מבקשין סנקליטין שלו לבטלה אינן יכולין, בין ברצונם בין שלא ברצונם הן מקיימין גזרתו, אבל המלך עצמו אם מבקש מבטלה. אבל הקב"ה אינו כן, אלא מה שסנהדרין גוזרין הוא מקיים.

Midrach Tehilim sur le chant 4

R. Hochaya disait: quelle nation est capable de retenir son Dieu, comme celle-ci? Et de quelle façon? Lorsque les Anciens (du Sanhedrin) sont réunis pour déclarer l'année embolismique, Dieu lui-même acquiesce. Et c'est à ce sujet que David disait dans les *Psaumes* (57, 3): Je crie vers le Dieu suprême, vers le Tout-Puissant qui parachève ce qui vient de moi. Que soit béni le Nom de Celui qui termine et complète les œuvres d'Israël!

Si un roi promulgue un décret, même son Conseil ne peut obtenir son annulation, et ils sont tenus de l'accomplir, même malgré eux; mais le roi lui-même, s'il le désire, est libre de l'annuler. Or, Dieu se comporte autrement: ce que le Sanhedrin décrète, c'est Lui qui l'accomplit!

...*Qui l'accomplit*, et qui est toujours présent au rendez-vous fixé par le Sanhedrin! C'est cette grandeur d'Israël qui sut, seule, consoler Rabbi Yehochoua, lorsqu'il se vit ordonner par Raban Gamliel de venir le voir avec son bâton et son argent, le jour où tombait Yom Kippour, selon le compte de R. Yehochoua lui-même. L'intention du chef du Sanhedrin était claire et louable – ne pas porter atteinte à l'autorité de la Tora orale, incarnée par le Grand Tribunal – mais R. Yehochoua était inconsolable, jusqu'à la venue de son élève, R. Akiba:

תלמוד בבלי מסכת ראש השנה דף כה/א

הלך רבי עקיבא ומצאו לרבי יהושע כשהוא מיצר אמר לו [רבי] מפני מה אתה מיצר אמר לו (רבי) עקיבא ראוי לו שיפול למטה שנים עשר חדש ואל יגזור עליו גזירה זו אמר לו רבי תרשיני לומר לפניך דבר אחד שלמדתני אמר לו אמור אמר לו הרי הוא אומר אתם אתם אתם שלש פעמים אתם אפילו שוגגין אתם אפילו מזידין אתם אפילו מוטעין בלשון הזה אמר לו עקיבא נחמתני נחמתני:

Traité Roch HaChana

R. Akiba rencontra R. Yehochoua, et le vit profondément affligé. Il lui demanda: "pourquoi es-tu si affecté? "

"Akiba", lui répondit-il "il eut été préférable que je sois alité pendant 12 mois, et qu'il n'ait pas émit un tel décret à mon encontre".

- Rabbi, permets-moi de te rappeler un enseignement que j'ai appris de toi :

- Parle !

- Le verset dit (*Vayikra* 23, 2 et 4 et 37) les solennités... que vous convoquerez; il est dit trois fois « vous » – pour nous apprendre qu'elles sont fixées, même s'ils se sont trompés involontairement, ou même volontairement, et même s'ils ont été trompés.

Il lui dit alors: Akiba, tu m'as consolé, tu as su me consoler!

"*Même s'ils ont été trompés*" – ce cas s'est réellement présenté, pendant de nombreuses années où le Sanhedrin fidèle à la Tora siégeait, tandis que toutes sortes de sectes tentaient de saper l'autorité des Sages et de la Tora orale. Nous verrons comment les versets du texte donnèrent lieu à l'une des plus virulentes controverses de l'époque.

Mais reportons-nous d'abord au texte parallèle de la paracha Emor.

ספר ויקרא פרק כ"ג ט"ו

וּסְפַרְתֶּם לָכֶם, מִמַּחֲרַת הַשַּׁבָּת, מִיּוֹם הַבִּיאָכֶם, אֶת-עֹמֶר הַתְּנוּפָה: שִׁבְעַת שָׁבָתוֹת, תְּמִימַת תְּהִינָה.

Vayikra

Puis, vous compterez chacun, depuis le lendemain de la fête, depuis le jour où vous aurez offert l'ômer du balancement, sept semaines, qui doivent être entières.

Nous constatons, avec surprise, que la *mitsva* d'offrir l'ômer, le 16 du mois de Nissan, est datée ici "au lendemain du chabat" (bien que la Traduction du Rabinat transforme en *lendemain de la fête*, pour les raisons évidentes que nous développons ci-dessous).

Le Talmud et ses commentateurs ne manqueront pourtant pas de mentionner avec force, qu'il s'agit du lendemain du premier *yom-tov* de Pessa'h...! Et la question est posée: pourquoi avoir nommé le premier jour de Pessa'h, chabat?

Première réponse: Pessa'h est la première fête commémorative de notre histoire, aux aurores de la constitution de notre peuple; elle est aussi la première fête du calendrier, qui, nous l'avons appris, débute en Nissan. En tant que tel, elle est intermédiaire entre la sainteté ancienne du Chabat, et celle, nouvelle, des fêtes commémoratives; c'est donc une fête, appelée Chabat. Il faut noter, à ce sujet, que l'ordre donné par R. Yehouda HaNassi, aux différents traités de la *michna* du Seder Moëd, place le traité de Pessa'him juste après celui de Chabat (et de Erouvin, appendice de Chabat), et avant tous les autres *mo'adim*...

Mais la question est beaucoup plus grave. Car le "prix" de ce changement de label fut extrêmement lourd: les sectes des *Tsedoukim* et des *Baitoussim*, attachées à la lettre de la Tora écrite, et combattant l'autorité de la Loi orale, trouvèrent dans ces versets une assise remarquable pour leurs attaques contre les *Perouchim*, tenants de la loi orale.

Le *Sefer Mitsvot Gadol* (en abrégé, SMAg) fut rédigé par le sire (Moché) de Coucy, en 1250, sur la base des 613 *mitsvot*. Voici comment il décrit, d'après la *michna* de Menahot, la cérémonie d'offrande de l'ômer, le 16 Nissan:

סמ"ג - חלק מצות עשה - מצוה קצט

שלוחי בית דין יוצאים מערב יום טוב ועושין אותן כריכות כריכות במחובר לקרקע כדי שיהא נוח לקצור, כל העיירות הסמוכות לה מתכנסות לשם כדי שיהא נקצר בעסק גדול, כיון שחשכה אומר הקוצר לכל העומדין שם בא השמש אומרין לו הן בא השמש אומרים לו הן בא השמש אומרים לו הן מגל זה אומרים לו הן מגל זה אומרים לו הן קופה זו אומרים לו הן קופה זו אומרים לו הן קופה זו אומרים לו הן ואם היה שבת אומר להם שבת זו הן שבת זו הן שבת זו הן אומר להם אקצור והן אומרים לו קצור ג"פ על כל דבר ודבר וכל כך למה מפני הבייתוסין שיצאו למינות בבית שני והיו אומרים שאין קצירת העומר במוצאי יום טוב אלא במוצאי שבת בראשית שנאמר ממחרת השבת ועל פי הקבלה מפי הנביאים מפי משה רבינו שהיו מניפין את העומר בששה עשר בניסן בין בחול בין בשבת וכן הדעת נוטה שאם אתה אומר ממחרת שבת בראשית כל השנה מלאה שבתות ואינך יודע איזו היא

Les envoyés du Sanhedrin sortaient dans les champs, la veille de la fête et faisaient des gerbes du blé encore sur pied, afin que la moisson en soit aisée. Toutes les villes voisines se réunissaient alors, pour que la moisson de l'ômer bénéficie d'une grande audience. La nuit tombée, le préposé à la moisson interrogeait les présents: "Le soleil est-il couché?", et ils répondaient par l'affirmative - et cela à trois reprises. "Avec cette serpe?", et ils répondaient par l'affirmative - à trois reprises. "Dans cette corbeille?", et ils répondaient par l'affirmative - à trois reprises. Et si cela tombait un jour de Chabat, il questionnait: "Ce Chabat?" et ceux-ci lui répondaient affirmativement - à trois reprises! Alors, il demandait: "Dois-je couper?" et ils répliquaient "certainement" - à trois reprises, comme pour chacune de ses questions... Et pourquoi tout cela? C'est que les Baïtousim, qui avaient constitué à l'époque du Deuxième Temple une secte hérétique, professaient que la fauche de l'ômer ne doit pas se faire après le yom-tov, mais après le Chabat, puisqu'il est écrit "au lendemain du Chabat". Or, d'après la Tradition héritée des Prophètes, depuis Moïse notre Maître, l'offrande de l'ômer doit être faite au 16 Nissan, que ce jour soit un Chabat, ou un jour de semaine. Ce qui est logique, puisque s'il s'agissait du lendemain de Chabat, il serait impossible de déterminer de quel Chabat il est question, parmi tous ceux de l'année...!

Mais alors quelle nécessité pour la Tora de désigner le premier jour de Pessa'h, Chabat – si cela doit occasionner de telles controverses, et de tels antagonismes?

Une réponse de grande profondeur, nous est livrée par Rav Tsvi Elimele'h de Dinov, dans son célèbre *Bnei Issa'har*. Cette réponse vient, en premier lieu élucider une anomalie: en effet, constate le *Bnei Issa'har*, **dans toute notre paracha** (y compris le 7^e jour de Pessa'h), il est dit de chaque jour de fête מְקַרְא־קֹדֶשׁ, יְהִיָּה לָכֶם = *il y aura*

pour vous convocation sainte. Mais au premier jour de Pessa'h, il est simplement mentionné

מְקַרְא-קִדְּשׁ – comme si ce jour n'était pas vraiment "donné" à l'initiative d'Israël...

ספר בני יששכר - מאמרי חדש ניסן - מאמר ד

שבת נקרא מתנה טובה [שבת י ע"ב] שהוא דרך מתנה מבלי מעשינו, על כן שבת קביעה וקיימא ואינו תלוי בבית דין משא"כ קביעת המועדים תלוי בבית דין בקידוש החודש [. . .]

בכל מועדי ד' נאמר קודש יהיה לכם אצל תוספות קדושת היום דהיינו בפרשיות המוספין, חוץ מיום א' דחג המצות נאמר סתם מקרא קודש [במדבר כח יח] ולא נאמר יהיה לכם, מובן הדבר למשכילים בחכמה דזה הוא החילוק וההפרש שבין שבת ליום טוב, דבשבת באין גדלות המוחין בגבהי מרומים שלא על ידי מעשינו משא"כ ביום טוב באים על ידי מעשינו דוקא, אך ביום הראשון של חג המצות הנה ידוע הוא ענין מעשה הנס הארת המוחין שלא על ידי מעשינו ונעשה בנס גדלות קודם קטנות, וזה הוא הנס הגדול המופלג אפילו בגבהי מרומים בעולם האצילות, על כן נקרא הקרבן פסח דרך דילוג וקפיצה:

Bnei Issa'har

Le Chabat est appelé "un agréable présent " (*Chabat* 10b), car il nous est donné en cadeau, sans être le résultat de notre action, et c'est pourquoi le Chabat tombe toujours à temps fixes et déterminés, sans l'intervention du Sanhedrin - comme il en va pour les mo'adim, qui eux, sont fixés à partir de la sanctification du mois par les Anciens.

Il faut remarquer qu'il est dit, à propos des sacrifices supplémentaires propres à chacune des fêtes : il y aura **pour vous** convocation sainte (cf. par exemple dans notre passage, v. 25). Mais le premier jour de la fête des matsot, il est écrit seulement convocation sainte (v. 18), mais pas **pour vous**.

Cela est connu des Sages, qui savent distinguer entre le Chabat et le yom-tov: le Chabat, la "grandeur d'esprit" nous vient directement des hauteurs divines, sans l'influence de notre initiative propre – alors que les jours de fête, elle est entièrement le résultat de nos actions. Cependant, le premier jour de Pessa'h, le miracle a consisté en une lumière spirituelle très particulière, sans liaison avec nos actes... Ainsi, "la grandeur" y précéda "la petitesse", miracle exceptionnel, qui concerna même le monde supérieur des émanations... Et c'est la raison de la désignation du sacrifice comme "Pessa'h", c'est-à-dire littéralement "court-circuiter" les étapes...!

Telle est donc **la deuxième réponse** à notre question sur la nécessité d'appeler "Chabat", le premier jour de la fête de notre Libération (*zman 'hérouteinou*). Comme le Chabat qui "vient d'en-haut" (*Barou'h atah Hachem, mekadech HaChabat* – Toi, Hachem, qui sanctifie le Chabat), et contrairement aux autre mo'adim, sanctifiés à l'initiative "d'en bas" (*Barou'h atah Hachem, mekadech Israël...ve-haZmanim* – qui sanctifie Israël, et [eux sanctifient] les Temps), le premier jour de Pessa'h rappelle que

la Délivrance d'Égypte fut le résultat d'une intervention hors normes. C'est la Providence qui est intervenue, dans une situation de *pikouah' nefech* – menace d'existence – de tout le peuple hébreu, pour le libérer, sans qu'il ne l'ait mérité!

"Au lendemain" de ce "Chabat", il sera donc nécessaire de "récupérer" toutes les étapes sautées, faute de quoi, la "grandeur" atteinte ne sera pas intégrée, et nous échappera finalement... Ce sera, en particulier, le thème de l'ômer offerte au Temple (qui "*repousse*" Chabat - comme ci-dessus), et du compte de l'ômer, période propice au *tikoun ha-midot* = corriger ses défauts intérieurs.



Conclusion

L'initiative humaine est donc au centre de l'étude sur la *kedoucha* du temps, et de la place unique occupée par le premier jour de Pessa'h, dans cette économie.

Le *premier* mois de l'année hébraïque rappelle la Délivrance de l'exil, et marque le début de l'histoire de cette Nation, seule capable d'intégrer les enseignements du Chabat, point-origine de toute sainteté. Mais dès *le lendemain* du premier jour de la fête de Libération, commence à émerger cette aptitude unique au peuple hébreu, à savoir, reprendre la maîtrise du temps et de sa sanctification. Cela, pourtant, ne pourra se faire pleinement que par la voix du Grand Sanhedrin de Jérusalem, investi par la Tora de la prérogative de fixer le temps du "rendez-vous" avec le Créateur – comme le dit le verset d'Isaïe (2, 3): *car c'est de Sion que sortira la doctrine et de Jérusalem la parole de l'Eternel* (cf. au Traité *Bera'hot* 63b).

Et, par-delà ces directives liées au calendrier hébraïque, c'est tout le processus de la Gueoula d'Israël, et du monde, qui transparait dans ce schème de Délivrance: rendue possible par le "Réveil d'en-haut" et sur la base de celui-ci, c'est **l'initiative humaine** de ce Peuple, qui prend en mains sa propre destinée messianique, pour réaliser le Retour à sa Terre et à sa Tora, qui permettra l'accomplissement des Promesses de Rédemption.